

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [patricia-audet-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8daed530700cbcd20f9c8806>

Date d'obtention : 2024-12-17 20:47:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Savoir-être: Rassurer la victime, ne pas juger, être à l'écoute

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. (rassurer et soutenir le jeune)
2. Évaluer l'incident par la grille d'évaluation qui inclut l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.
3. Vérifier l'information: Vérifier s'il y a d'autres personnes d'impliquer, les rencontrer et suivre les étapes de la grille d'évaluation avec chacun d'eux s'il y a lieu et en individuel seulement. Faire valoir la gravité potentiel du geste et rétablir l'intégrité la victime (sa vie privée) sont primordiaux.
** Si je juge qu'il y a des intentions malveillantes ou de nature criminelle, je dois contacter la police sans avoir rempli la grille avec l'instigateur. Si je doute qu'il y ait de la pornographie juvénile dans son appareil électronique, je dois lui confisquer.
4. Parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits et protéger les jeunes rencontrés au préalable. Je peux maintenant évaluer si l'intention était impulsive ou malveillante.

Si l'acte est impulsif à la suite de l'évaluation, suivre les règles liées à notre établissement, confisquer les appareils électroniques pouvant porter préjudice à la victime, communiquer avec la police, communiquer avec les parents de chaque personne impliquée et faire un signalement auprès de la DPJ. Si l'acte est malveillant, confisquer l'appareil électronique de l'instigateur, contacter la police, voir avec la police quand et comment informer les parents de chaque personne impliquée et faire un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1re: Cette situation démontre de l'insouciance ou de la méconnaissance de la part de Meghan et William. La vigilance d'une amie a su faire en sorte que Meghan et William puissent recevoir des informations pertinentes et une éducation sur le sujet sans se sentir juger.

2e: La première situation n'était pas judiciable sauf qu'elle a permis à Meghan de se sentir en confiance avec l'intervenant scolaire qui savait bien utiliser le protocole Sexto. Cela a fait en sorte qu'elle s'est retournée vers lui quelques jours plus tard pour une situation plus sérieuse qui faisait en sorte qu'un jeune adulte avait en sa possession une photo d'elle qui s'apparentait à de la pornographie. Ainsi, la relation de confiance établie a permis cette confession et a fait en sorte de pouvoir entamer les procédures nécessaires pour protéger Meghan dans son intégrité physique et psychologique.

3e: Malgré que le père de Nicolas soit proactif en allant voir l'intervenant suite à la découverte des photos nus que son fils a envoyées à un ami, il a parlé à son fils d'aller voir la police, mais celui-ci a dit à l'intervenant de l'école qu'il ne voulait pas aller voir la police. Il s'est confié à lui sur la situation. Parce que l'intervenant a suivi les étapes du protocole Sexto, il a parlé aux 2 amies de Nicolas qui l'ont informé de la situation et il a aussi rencontré Kevin afin de confisquer son cellulaire pour éviter qu'il y ait encore plus de photos qui soient partagées. Cette situation aurait grandement pu dégénérer puisque Kevin voulait se venger et faisait de l'extorsion envers Nicolas.

Ce que je retiens dans l'ensemble est que le protocole Sexto "aide à déterminer la nature des photos partagées, les jeunes impliqués et des circonstances entourant l'événement". Ce protocole accompagne les intervenants et uniformise les interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi c'est le dernier point de l'étape 3, soit le point où nous devons analyser suite aux informations recueillies si nous sommes en présence d'activités malveillantes et criminelles.

Je trouve délicat de confisquer un cellulaire et d'appeler la police si j'ai des doutes, mais pas l'assurance qu'il y ait de la pornographie juvénile dans le cellulaire de l'instigateur. Par contre, je préfère le confisquer et me tromper que de banaliser et qu'une victime vive des mauvaises répercussions.